

Commune d'Ixelles

LE PROJET PEDAGOGIQUE DU POUVOIR ORGANISATEUR

La pédagogie est cet art raisonné qui donne à ceux qu'on éduque les moyens et l'envie d'apprendre ce qu'ils ne savent pas.

1. Objectif pédagogique:

Mener l'élève à l'autonomie

Schéma des compétences globales à acquérir

Une compétence globale

Des savoir-être,
des attitudes,
des savoir-devenir

Des savoir-faire

Des savoirs

Des attitudes	Des compétences d'organisation et des méthodes de travail	Des connaissances	Des démarches mentales
<ul style="list-style-type: none">coopérer,travailler en groupe,parler à son tour,oser prendre la parole devant les autres,contrôler ses mouvements d'humeur ou son stress,exprimer ses sentiments avec franchise et sans agressivité,assumer la responsabilité de ses actes.	<ul style="list-style-type: none">tenir ses cours à jour,gérer son temps,organiser son travail,s'informer,réaliser ses tâches avec application.	Les points du programme: <ul style="list-style-type: none">savoirs théoriques,compétences pratiques spécifiques.	<ul style="list-style-type: none">classer,comparer,reformuler,structurer et exprimer sa pensée,résumer,analyser,synthétiser,mémoriser.

AUTONOMIE

VERS L'AUTONOMIE: cela signifie

1. Etre capable d'agir seul:

- mesurer ses capacités,
les connaître,
en connaître les limites,
- exploiter et développer ses capacités.

2. Acquérir de l'initiative:

- avoir confiance en soi,
- oser entreprendre,
- créer.

3. Maîtriser les outils:

- aspects moteurs,
- sensoriels et perceptifs,
- affectifs et relationnels,
- cognitifs,

4. Apprendre la vie en société:

communiquer: admettre l'autre en tant que sujet personnel,
comprendre un message verbal ou écrit,
produire un message.

coopérer: se situer dans un groupe,
décider, donner pour s'enrichir,
accueillir et participer.

2. L'école de la réussite: lignes directrices

La Commune d'Ixelles se réfère au Décret relatif à la promotion de l'Ecole de la réussite dans l'enseignement fondamental du 14 mars 1995 (M.B. du 17 août 1995 pp 23.583 à 23.586) et au « Décret-missions » du 24 juillet 1997.

Chaque établissement, dans son projet spécifique, veillera à respecter ou à instaurer les facteurs suivants associés à la réussite scolaire de tous les élèves. Chaque projet d'établissement sera en conformité avec le projet pédagogique et le projet éducatif du Pouvoir organisateur ixellois. Chaque Conseil de participation installé conformément au Décret-missions évaluera la mise en oeuvre du projet spécifique de l'établissement auquel il sera rattaché.

a) Donner du sens au travail scolaire:

Un élève donne du sens à ses apprentissages quand il comprend l'intérêt du savoir. « On n'apprend pas seulement pour le plaisir d'apprendre. Dans la vie pratique et professionnelle, les apprentissages scolaires me seront utiles »;

b) Pratiquer une approche individuelle pour atteindre et dépasser un « dénominateur commun » de connaissance:

« Offrir à chacun l'égalité d'accès et des chances pour acquérir les compétences de base » et les accroître;

c) Développer un modèle d'action démocratique et un esprit empreint de civisme par l'apprentissage de la citoyenneté:

« former des citoyens autonomes, donc responsables »;

d) Garantir et optimiser le temps d'apprentissage:

« Respecter les règles fondamentales du fonctionnement humain; respecter cet équilibre, c'est enfin reconnaître que la tête fait partie intégrante du corps... et que les élèves évoluent suivant des rythmes différents »;

e) Utiliser l'évaluation formative (évaluation continue des compétences de l'élève) comme pilotage des apprentissages:

« Faire le point régulièrement sur les connaissances d'un élève et avec lui l'aider à progresser »;

f) Aménager des continuités avec les familles et l'environnement:

« La famille reste déterminante dans l'éducation de ses enfants; elle en est la première responsable ». L'école n'est pas un monde à part: elle est intégrée dans son environnement et participe dans la mesure du possible à la vie de la société, notamment par des activités extra-muros, des expériences en situation ou en relation avec des faits extérieurs, en prise directe avec l'actualité, le cas échéant;

g) Développer un climat relationnel chaleureux:

« Un climat d'école positif est une atmosphère qui donne confiance en soi et plaisir à travailler ensemble. Les établissements veilleront à intégrer dans leur pédagogie des activités récréatives ou même festives »;

h) Intéresser les enseignants à la réussite de tous leurs élèves:

« La qualité de l'apprentissage se mesure notamment par la part active prise par l'élève dans l'acquisition de ses connaissances et par les mesures prises par l'enseignant en faveur des élèves en difficulté »;

i) La direction s'investit dans sa fonction pédagogique et relationnelle:

« La direction assure la coordination de la réflexion et de l'action de tous les partenaires » avec l'aide du Pouvoir organisateur. La Direction donne son appui et ses conseils aux différents partenaires, en prenant le recul nécessaire par rapport aux faits;

j) L'ensemble du corps enseignant s'interroge régulièrement sur ses méthodes et leur mise en oeuvre:

« Tenir compte de la culture d'une école, c'est identifier la façon dont les choses se pensent et se font dans cette école. » Une part non négligeable de la motivation des élèves provient de la motivation des enseignants, de leur enthousiasme et de leur volonté de partager cet enthousiasme avec les élèves.

Dans son projet d'école, chaque établissement tiendra compte de:

L'ELEVE

{ Son milieu familial,
{ Social et culturel

{ Ses goûts
{ Ses compétences

L'ENVIRONNEMENT

{ Social
{ Naturel

{ Son influence sur le
{ système éducatif

L'EQUIPE EDUCATIVE

{ Viser une éducation globale en rendant
{ L'école, la famille et les autres acteurs
{ (PMS/TMS) complémentaire

L'ECOLE

{ Climat relationnel: Enseignants/Elèves
Elèves/Elèves

{ Ouverte, Accueillante
Ambiance

LE PROJET D'ETABLISSEMENT

sera CLAIR: être compris par tous les partenaires

sera OUVERT: permettre son adaptation
en fonction des circonstances

{ LE MODE D'EDUCATION - Se servir du moteur et de
l'affectif pour épauler le cognitif

{ RYTHME DE VIE - Tenir compte des capacités
{ d'attention et de travail intellectuel de chacun.

{ L'ESPACE EDUCATIF - {- social
{- culturel
{- infrastructure

3. Les moyens mis en place ou favorisés par le Pouvoir organisateur

a) Les cycles scolaires:

L'école fondamentale est organisée en cycles et assure la continuité entre les différents cycles.

Le cycle est une structuration de l'enseignement en plusieurs années de façon à permettre plus de souplesse dans l'organisation des apprentissages et un meilleur respect des rythmes propres à chacun.

Il permet de prendre le temps de remédier à toute difficulté rencontrée par les élèves, et réduit ainsi les moments sanctionnés par l'échec.

b) Les socles de compétences:

Les socles de compétences visent à traduire en termes plus directement pédagogiques les finalités de notre enseignement. Ils constituent les bases sur lesquelles chaque élève peut construire sa capacité d'apprentissage et développer sa personnalité.

Les compétences transversales correspondent aux trois grandes catégories qui structurent habituellement les listes d'objectifs pédagogiques:

- le domaine relationnel,
- le domaine des démarches mentales,
- le domaine des méthodes de travail,

L'ensemble des compétences transversales contribuera à une formation globale de la personne.

c) La pratique de l'évaluation formative:

Il s'agit de vérifier dans quelle mesure le processus d'apprentissage mis en place correspond aux caractéristiques des élèves et d'ainsi baliser le chemin à parcourir. L'évaluation formative permettra à l'élève de prendre conscience de l'état d'avancement de ses apprentissages.

d) La concertation et le « compagnonnage » dans les équipes éducatives:

Le Pouvoir organisateur souhaite que les membres de l'équipe éducative de chaque établissement s'efforcent de:

- travailler en équipe,
- coopérer à la réalisation du projet éducatif, pédagogique du Pouvoir organisateur ainsi que le projet d'établissement,
- utiliser les moments de concertation pour travailler au projet d'établissement,
- favoriser la communication au sein de l'équipe, par le respect des différences, par la libre expression,
- respecter les différences dans la solidarité et la tolérance,
- s'exprimer librement en maîtrisant son pouvoir critique,
- déceler et exploiter les compétences particulières de chacun,
- adopter des techniques de réunions efficaces.
- assurer son rôle dans l'équipe, la confiance envers l'équipe

Le compagnonnage entre les directions sera constant, de même que la collaboration avec le CPMS tout en observant la confidentialité.

e) Les actions de soutien:

Il s'agit de répondre aux besoins spécifiques d'écoles à forte densité de population d'origine étrangère ou de milieu socioculturel défavorisé. Dans la mesure des possibilités budgétaires, le Pouvoir organisateur favorisera la création de:

1. classes d'immersion linguistique regroupent des élèves ne parlant pas le français, l'objectif principal étant l'expression orale puis écrite, en langue française;
2. classes de soutien: développent des activités adaptées aux besoins spécifiques de groupes d'élèves (besoins linguistiques, culturels, socio-affectifs).

f) Initiations:

En sus des matières reprises dans les socles de compétences, chaque équipe éducative, en fonction de sa population scolaire et de son environnement, veillera à initier les élèves, notamment à:

- m'éducation à la citoyenneté,
- l'informatique,
- la sécurité routière et la prévention des accidents de toute nature;
- la diététique et le respect de l'environnement,
- se défendre contre la maltraitance et les abus sexuels,
- la santé, l'hygiène
- le savoir-vivre,
- l'éducation sexuelle et affective,

Ces matières ne pourront toutefois faire l'objet d'un échec lors des évaluations sommatives en fin de cycle.

Ces matières seront approfondies dans l'enseignement secondaire,.

g) Créativité:

L'école veillera encore à développer la créativité et le sens esthétique de chaque élève par des activités artistiques et sportives. En organisant des projets tels que la participation à des concours, des expositions internes à l'établissement mais ouvertes au public, des reportages, correspondances inter-écoles et journaux scolaires, elle valorisera les travaux des élèves.

h) Cours spéciaux:

Certains cours dans l'enseignement primaire demeurent confiés à des maîtres spéciaux.

Il s'agit de:

- cours philosophiques,
- l'apprentissage de la langue néerlandaise,
- l'éducation musicale,
- l'éducation physique et sportive.

L'évaluation de ces matières, en fin de cycle, ne devrait pas conduire à un redoublement même si un échec devait être constaté.

i) Les méthodes:

Les enseignants ont le libre choix des méthodes, pour autant qu'elles s'inscrivent dans le projet d'établissement approuvé par le Pouvoir organisateur. Lors des réunions pédagogiques, diverses méthodes de travail seront cependant toujours envisagées:

- opter pour une éducation globale et permanente
- tendre vers l'individualisation des apprentissages,
- éduquer et instruire,
- préparer aux loisirs actifs,
- pratiquer le travail en ateliers, l'autocorrection,
- utiliser les possibilités du tutorat,
- utiliser les moyens offerts par les médias,
- pratiquer la critique positive et raisonnée en tout et en particulier à l'égard de la société en vue de son amélioration.

j) Aides:

L'action des enseignants tient un rôle prépondérant dans la réussite de tous leurs élèves. Pour favoriser cette action, le Pouvoir organisateur, dans la mesure de ses possibilités, soutiendra matériellement les projets proposés ou facilitera les procédures administratives visant à leur réalisation.

Il s'efforcera de mettre à disposition des écoles, les locaux communaux qui conviendraient à certaines activités scolaires ou parascolaires.

Les aides matérielles consisteront essentiellement en équipements permettant:

- l'utilisation de techniques nouvelles (audiovisuel, informatique...),
- l'organisation des bibliothèques et Centres de documentation,
- la création de dossiers pédagogiques et le perfectionnement de l'outil scolaire,
- l'ouverture sur le monde extérieur et son exploration.

k) Les attitudes:

La mise en oeuvre de l'Ecole de la réussite, doit faire prendre conscience que des comportements, des attitudes nouvelles doivent s'installer. Il s'agit de:

- *favoriser et organiser les relations entre les familles et l'école par la mise en évidence des responsabilités propres à chacune des parties,*
- accueillir l'élève dans une ambiance calme, souriante, détendue,
- pratiquer la tolérance, faire connaître et respecter les Droits de l'Homme,
- favoriser le besoin d'apprendre en éveillant la curiosité,
- permettre les initiatives et la prise de responsabilité,
- vivre la démocratie au quotidien,
- amener l'élève au maximum de ses potentialités
- exploiter les réussites et analyser les erreurs en commun pour les comprendre et relancer l'apprentissage,
- être félicité pour ses efforts,
- répondre aux besoins physiologiques, de sécurité affective, de relation avec le monde extérieur, d'activités des élèves,
- inciter à l'utilisation de toutes les techniques d'expression,
- collaborer à la tâche collective de l'école,
- favoriser l'insertion et la reconnaissance de l'élève dans le groupe par des travaux d'équipes,
- gérer un contexte de réflexion visant à trouver ensemble des réponses aux problèmes posés,

- éduquer à la solidarité sociale à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement scolaire, notamment par l'initiation ou la participation à des actions ou mouvements de solidarité,
- faire participer les élèves à l'élaboration des projets,
- améliorer et personnaliser le cadre de vie qu'est l'école,
- se remettre en question perpétuellement.

l) Lutte contre l'échec scolaire:

De nombreux moyens de lutte ont été présentés dans ce projet, les éléments principaux en sont:

- la remédiation,
- le parrainage et le tutorat,
- l'individualisation,
- la pédagogie par projets et contrats de travail,
- les travaux en équipes et ateliers multi-âges,
- la priorité absolue de l'expression orale et écrite,
- les échanges inter-classes,
- les activités extérieures et l'utilisation de l'environnement,
- la participation à la gestion de l'école,
- les auto-évaluations,
- la psychomotricité (enseignement maternel).
- les conférences d'élèves,
- les activités de prévention du CPMS.

m) Améliorer le passage maternel-primaire:

Les actions mises en place seront:

- une pédagogie de la continuité,
- une harmonisation des actions et projets,
- une évaluation formative continue pour les élèves de 2^{1/2} ans à 8 ans qui leur permettra, au travers d'appréciations et de remarques d'améliorer leurs performances et qui permettra à leurs enseignants d'orienter différemment l'apprentissage,
- des collaborations sous forme de tutorat,
- des contacts fréquents entre les niveaux et en développant des activités communes,
- une information précise des moyens et des méthodes tant au niveau des élèves que des parents,
- des actions de compagnonnage, entre les enseignants des différents niveaux,
- l'utilisation des ressources et des aides offertes par le C.P.M.S.

n) Améliorer le passage primaire-secondaire

Les actions mises en place seront:

- acquérir une méthode de travail valorisante, visant à l'autonomie,
- habituer l'élève à travailler en groupe, en équipe,
- participer à la construction de l'outil de travail (dossiers, synthèses, résumés, rapports d'événements...),
- éveiller la curiosité, l'envie d'apprendre, par des travaux de recherche et de créativité,
- apprendre à utiliser un maximum de référentiels,
- favoriser les démarches vers le monde extérieur (organisation de la société),
- apprendre à s'informer, à évaluer l'information et à exercer son esprit critique,
- favoriser la communication avec le milieu familial,
- acquérir les savoirs et savoir-faire minimaux souhaités à l'entrée dans l'enseignement secondaire,
- utilisation des informations et des aides à l'orientation scolaire offertes par le CPMS.

o) Améliorer le passage secondaire-supérieur

- acquérir une méthode de recherche efficace de référentiels,
- acquérir une capacité d'organisation et de planification du travail scolaire visant à l'autonomie,
- acquérir une capacité réelle de production de travaux individuels sans autre intervention du professeur que la supervision ou le tutorat,
- bénéficier des informations et des aides à l'orientation scolaire et professionnelle offertes par le CPMS.

p) Investissement du Pouvoir organisateur

- prendre en considération le projet de chaque établissement,
- élaborer un capital-périodes global tenant compte des équipes éducatives,
- favoriser la collaboration entre les directions,
- tenir compte des bilans de fin d'année fournis par chaque établissement,
- suivre l'évolution des projets d'école via les conseils de participation,
- veiller à la remise des rapports concernant le personnel et au suivi des feuilles de route en vue d'établir les anciennetés, les priorités et nominations,
- favoriser l'accès aux formations continuées pour le personnel enseignant,
- coordonner ses actions avec les conseils des Inspections cantonales,
- superviser les systèmes d'évaluation et l'attribution des Certificats d'Études de Base, en veillant à l'utilisation prioritaire de l'évaluation formative,
- fournir toutes les informations susceptibles d'aider les équipes éducatives dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets d'établissements,
- informer la population ixelloise en général et les parents en particulier des progrès réalisés et des différents projets éducatifs initiés et développés dans les établissements,
- organiser la vie scolaire de telle sorte qu'elle favorise l'épanouissement des élèves notamment par l'adaptation des locaux et des horaires à leurs besoins physiologiques,
- favoriser l'accès aux infrastructures, services, et associations existants dans la commune d'Ixelles, notamment:

- les Académies,
- le Musée communal,
- le Musée des enfants,
- les Musées et Théâtres,
- le Cercle d'Histoire Locale et le Musée de l'École,
- le Centre XL-Informatique,
- l'école des devoirs,
- la Cour des Miracles,
- les clubs du troisième âge,
- la Bibliothèque de la Jeunesse,
- le stade communal et les tournois sportifs,
- le Centre pédagogique ixellois,
- les services de l'aide sociale,
- le CPMS.

-faciliter les démarches administratives.